**COMPTE-RENDU**

**Présentation du Club Femmes Ici et Ailleurs**

23 mai 2019

A l’invitation de Blandine Métayer, marraine de FDFA, Catherine Nouvellon, vice-présidente de l’association et Isabelle Dumont, chargée de mission Communication et Développement associatif ont assisté à la présentation du Club Femmes Ici et Ailleurs au Café du Temple le jeudi 23 mai en soirée.

Intervenant.es :

- Corinne Hirsch, Cofondatrice du Laboratoire de l'égalité - Coordinatrice Femmes ici et ailleurs, qui participe également au Collectif Ensemble contre le Sexisme

- Pierre-Yves Ginet, Membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, cofondateur et corédacteur en chef de Femmes ici et ailleurs

- Marie Charvet, cofondatrice et coordinatrice du Club Femmes ici et ailleurs

- Blandine Métayer et d’autres femmes soutiens du Club

Chaque intervenant.e a pris la parole pour présenter le projet du Club ainsi que le magazine Femmes ici et ailleurs, sa philosophie et son modèle économique ou les raisons pour lesquelles elles soutiennent le magazine et le club.

Femmes Ici et Ailleurs est un magazine de femmes, dont la direction est paritaire, traitant des actions menées par des femmes dans le monde entier, avec pour objectif de diffuser la culture de l’égalité femmes-hommes. Sa vision : « Ce que sont et font les femmes dans un seul magazine ! ».

Le magazine Femmes ici et ailleurs a fait le choix de refuser toute publicité et de ne pas dépendre pour sa diffusion des NMPP. En clair, le magazine n’est pas disponible en kiosque mais uniquement sur abonnement, en diffusion directe.

Le principe est celui d’un abonnement mensuel de 5 euros (soit 60 € par an), pour 6 publications dans l’année. Les abonné.es peuvent assister gratuitement aux activités organisées par le Club, en particulier des expos photos.

Pour essaimer sa diffusion, le magazine compte sur le marrainage/parrainage : chaque nouvelle ou nouveau abonné.e indique sur son bulletin d’adhésion par quelle personne ou quel organisme elle/il a connu Femmes ici et ailleurs, la marraine/le parrain recevant une commission de 30 % du montant de l’adhésion la première année. Les années suivantes, tant que la/le filleul.e reste abonné.e, la marraine/le parrain perçoivent une commission dont le taux est dégressif.

Ce principe est valable aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Outre cet aspect de « complément de revenus » - qui serait certainement anecdotique pour notre association - un abonnement à Femmes Ici et Ailleurs permettrait à FDFA de rejoindre un club touchant des femmes venant majoritairement du monde de l’entreprise, d’avoir des articles dans le magazine et de mettre en place des synergies sur les événements organisés par le Club.

De plus, le magazine est consistant, avec des articles de fond, de très belles photos et est d’une grande qualité formelle. Il est imprimé en France par les Editions du 8 Mars, basées à Lyon.

Deux exemplaires sont disponibles au local pour consultation.

Isabelle Dumont

27/05/2019